



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

L'an deux mil treize et le trente août à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur **LAMBERT Jean Baptiste**, Maire.

PRESENTS : BERARD Jean, HARISTOY Marie Agnès, ARRACHEA Paul, BRUTHE Jean Bernard, ETCHEVERRY Jean Claude, ERRAMOUPÉ Peio, LANDACHOCO Jean Léon, MIURA Pierre, ERRECA Antoinette, COSCARAT Jean Michel et MENDIBIL Dominique

ABSENTS : LAPEYRADE Jean Claude, JAURETCHE Patrick, SAGARDIA Léon, ELGORRIAGUE Daniel et TITLI Laszlo,

ABSENTS EXCUSES : HARGAIN Théodore

PROCURATIONS : GAICOTCHEA Marie Georgette à LAMBERT Jean Baptiste

Secrétaire de séance : Dominique MENDIBIL

Nombre membres afférents au Conseil Municipal : 19/ En exercice : 19/ Ont pris part à la délibération : 13

Vote pour : 13 Vote contre : 0 Abstentions : /

Convocation : 22 /08/2013 . **Affichage** : 22 /08/2013. **Publication** : 02/09/2013 **Envoi sous-préfecture** : 02/09/2013

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que différents travaux doivent être réalisés sur les bâtiments communaux (trinquet et Maison Elissonde)

Il soumet au Conseil Municipal les devis suivants :

- SARL ZURGINTZA **10 816 € HT**
- SARL ZURGINTZA **3 759 € HT**
- SARL ZURGINTZA **1 160 € HT**

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ **ACCEPTE** les devis présentés par la SARL ZURGINTZA

ACHAT TABLES ET CHAISES ECOLE PUBLIQUE NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un renouvellement de mobilier est nécessaire à l'école publique (tables et chaises)

Il soumet au Conseil Municipal le devis :

- UGAP **3 184.46 € HT**

Oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ **ACCEPTE** le devis présenté par l' UGAP

AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT TERRITORIAL GARAZI BAIGORRI NOMENCLATURE 9.1

Dans le cadre de refonte de sa politique de développement dynamique et solidaire des territoires, le Conseil Général a mis en place un nouveau dispositif d'aide à l'investissement auprès des communes et intercommunalités.

Suite aux trois conférences de territoire menées par le Conseil Général sur le territoire de Garazi Baigorry, les projets arrêtés par la Commune de Saint Etienne de Baigorry sont les suivants :

Objet de la demande	Coût estimatif à retenir	Taux prévisionnel Conseil général	Montant prévisionnel Conseil Général	Observations
Etude de l'origine du cuivre dans les boues de la station d'épuration	20 000 €		7 000 €	<i>Ancien dossier voté</i>
Restauration du chœur de l'église 1° tranche			19 360 €	<i>Ancien dossier voté</i>
Création d'un système d'assainissement collectif quartiers Manechenea et Eyheralde	430 000 €	30 %	129 000 €	<i>Projet à retenir sous conditions de l'analyse des pièces administratives et du dossier technique demandés dans le nouveau règlement projet phasé</i>
Réhabilitation de la mairie	280 000 €	30 %	84 000 €	<i>A retenir sous conditions sous réserve de l'examen du dossier technique</i>
Rénovation du VVF	714 000 €	30%	214 200 €	<i>Projet à retenir sous condition Classement 2° Adhésion au label tourisme handicap Plan de financement confirmé par financeurs publics (Région, ANCV Département) Sous réserve du positionnement de la région De la participation de l'ANCV Des directives européennes en matière de concurrence(projet auberge de jeunesse des Aldudes dans périmètre proche) De la directive européenne concernant les SIEG qui s'appliquerait aux villages de vacances permettant un déplaçonnement</i>
Aménagement du bourg Etude	30 000 €	50%	15 000 €	<i>A retenir sous conditions sous réserve de l'examen du dossier technique</i>
Aménagement du bourg travaux				<i>Pour mémoire en vue d'un avenant</i>
Local d'accueil au camping municipal	152 000 €	20 %	30 400 €	<i>Projet éligible à la politique départementale avis favorable sous réserve de L'obtention du label tourisme et handicap, du classement 2° nouvelles normes, et de l'adhésion à l'ANCV D'un éventuel financement de la région Des directives européennes en matière de secteur concurrentiel : le camping de la truite à Ascarat a bénéficié d'une subvention de 67 500 le 25/09/2006 et le camping Narbaitz à Ascarat de 106 032 le 27/06/2008 Le taux proposé (20%)</i>

				<i>sera revu en fonction de la participation de la Région afin de ne pas dépasser le taux maximum d'aide publique encadré par les directives européennes</i>
Travaux de grosses réparations à l'église	205 259.20 €	30 %	61 577.76 €	<i>A retenir sous condition Etude préalable à la restauration et d'une maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine</i>
Restauration du chœur de l'église 2° tranche	59 263 €	30 %	17 779 €	<i>A retenir</i>
Création d'une maison de santé	1 053 079 €	11.93 %	125 625 €	<i>A retenir sous conditions sous réserve de l'examen du dossier technique</i>
Gros travaux de voirie (4ans)	640 000 €	60 %	274 764 €	Enveloppe voirie : 274 764 €
TOTAL COMMUNE	3 583 601.20 €		978 705.75 €	

Le Maire donne lecture du projet de contrat territorial de GARAZI BAIGORRI et de ses annexes que sont le portrait de territoire et le tableau récapitulatif de l'ensemble des projets d'investissement retenus de notre territoire communautaire.

Le Maire propose d'approuver le susdit contrat et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de territoire ainsi défini.

- [**APPROUVE** le contrat territorial de GARAZI BAIGORRI, le portrait de territoire et le tableau récapitulatif de l'ensemble des projets d'investissement retenus du territoire communautaire GARAZI BAIGORRI annexé à a présente délibération.
- [**AUTORISE** le Maire à signer le contrat territorial avec le Département des Pyrénées-Atlantiques

CRÉATION D'UN SITE INTERNET NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité de créer un site Internet afin de valoriser l'image de la Commune et aussi de développer davantage de contacts avec les administrés (télé-services.....).

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus :

- [Valeurs du Sud : **3 400 € HT**
- [Xipirons : **4 073.57 € HT**
- [Touradour : pas de devis fourni

Après examen des deux devis et des prestations proposées, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de retenir le devis de la société Xipirons pour un montant de **4 073.57 € HT**

-RÉNOVATION DU VILLAGE DE VACANCES IPARLA-PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION NOMENCLATURE 3.5

Le Maire rappelle que, par délibération du 23 septembre 2011, le Conseil Municipal a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage du projet de rénovation en cours sur le village de vacances Iparla.

Le programme de travaux prévoit l'amélioration des 48 logements existants, la mise en accessibilité complète de l'établissement (y compris la construction de 2 nouveaux logements adaptés PMR), la mise en sécurité incendie et la création d'un bassin de baignade extérieur chauffé.

Le Maire signale qu'au terme de la procédure d'appels d'offres et de choix des entreprises, le coût estimatif de l'opération s'établit à **856 576.61 € HT**, décomposés comme suit :

- Travaux : **719 067.29 € HT**
- Mobilier : **35 000.00 € HT**

Etudes, honoraires, assurances D.O. : **102 509.32 € HT**

Il explique que le démarrage des travaux est prévu pour la fin octobre 2013 et qu'il convient au préalable de déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires de l'opération (ANCV, Conseil Régional, Conseil Général). C'est pourquoi il invite les membres du Conseil à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Travaux	719 067 €	ANCV <i>Base éligible (719 067 €) x 20%</i>	143 813 €	16,79%
Mobilier	35 000 €	Conseil Régional Aquitaine <i>Assiette plafond (800 000 €) x 25%</i>	200 000 €	23,35%
Honoraires et frais divers	102 509 €	Conseil Général Pyr.-Atlantiques	170 132 €	19,86%
		Sous-total aides publiques	513 945 €	60%
		Autofinancement commune	342 631 €	40%
TOTAL DÉPENSES	856 576 €	TOTAL RECETTES	856 576 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- [**APPROUVE** les travaux de rénovation du VVF et le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- [**DONNE SON ACCORD** pour le lancement des travaux,
- [**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et les avenants relatifs à ce marché et à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Région, du Département et de l'ANCV.

**AUTORISATION SIGNATURE MARCHE RENOVATION DU VVF
NOMENCLATURE 1.1**

Conformément au Code des Marchés Publics, M. le Maire expose à l'Assemblée que, concernant l'appel d'offres du projet de rénovation du village de vacances Iparla, les entreprises suivantes ont été retenues

Lot	Prestataire retenu	Montant H.T.		
		Tranche ferme avec toutes options	Tranche conditionnelle avec toutes options	Total TF + TC avec toutes options
1- V.R.D.	TRAVAUX DE NAVARRE	70 709,75 €	28 851,50 €	99 561,25 €
2- Gros Œuvre	ARGINTZA	85 613,68 €	45 272,71 €	130 886,39 €
3- Traitement des façades	ARGINTZA	4 430,00 €	4 897,32 €	9 327,32 €
4- Charpente / Couverture	ZURLAN	0,00 €	13 119,15 €	13 119,15 €
5- Menuiseries intérieures et extérieures	ZURGINTZA	47 357,50 €	22 114,21 €	69 471,71 €
6- Plâtrerie	OLHAGARAY	0,00 €	14 121,60 €	14 121,60 €
7- Plomberie	PLOMBIAK	27 500,16 €	4 862,46 €	32 362,62 €
8- Electricité	ARGI EGIN	7 876,00 €	11 325,00 €	19 201,00 €
9- Sols durs	ARGINTZA	19 133,03 €	10 885,74 €	30 018,77 €
10- Etanchéité	S.A.T. ETANCHEITE	5 635,00 €	0,00 €	5 635,00 €
11- Sols souples	AQUISOLS	37 474,00 €	2 283,68 €	39 757,68 €

12- Peintures	CAPDEVIELLE	31 115.00 €	7 729,15 €	38 844.15 €
13- Piscine	EAU'THENTIK	85 517.89 €	0.00 €	85 517.89 €
TOTAL HT		422 362.01 €	165 462.52 €	587 824.53 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21,

Il est proposé aux membres du Conseil d'**AUTORISER** M. le Maire à signer les marchés de travaux pour un montant total de **422 362.01 € HT** pour la tranche ferme et de **165 462.52 € HT** pour la tranche conditionnelle, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 – V.R.D. : Travaux de Navarre	99 561,25 € HT
Lot 2 – Gros Œuvre : Argintza	130 886,39 € HT
Lot 3 – Traitement des façades : Argintza	9 327,32 € HT
Lot 4 – Charpente : Zurlan	13 119,15 € HT
Lot 5 – Menuiseries intérieures et extérieures : Zurgintza	69 471.71 € HT
Lot 6 – Plâtrerie : Olhagaray	14 121.60 € HT
Lot 7 – Plomberie : Plombiak	32 362.62 € HT
Lot 8 – Electricité : Argi Egin	19 201,00 € HT
Lot 9 – Sols durs : Argintza	30 018,77 € HT
Lot 10 – Etanchéité : S.A.T. Etanchéité	5 635,00 € HT
Lot 11 – Sols souples : Aquisols	39 757,68 € HT
Lot 12 – Peintures : Capdevielle	38 844.15 € HT
Lot 13 – Piscine : Eau'thentik	85 517.89 € HT

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'autoriser M. le Maire à signer le marché pour un montant total de **422 362.01 € HT** pour la tranche ferme et pour un montant total de de **165 462.52 € HT** pour la tranche conditionnelle

de signer les éventuels avenants correspondant aux différentes options choisies

PRÉCISE que dans un premier temps seuls les travaux correspondant à la tranche ferme seront réalisés